

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. CLAUDE FABIEN, président
 MME ARIANE ÉMOND, commissaire
 MME IRÈNE CINQ-MARS, commissaire

CONSULTATION PUBLIQUE

PROJET DU 2-22, RUE SAINTE-CATHERINE
(VIDEO DE L'ARCHITECTE
M. PAUL ANDREU)

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 25 mai, 19 h
Hôtel Holiday Inn Select
99, avenue Viger Ouest
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 25 MAI 2009.....1

PRÉSENTATION :

PAR LE PROMOTEUR(M.Paul Andreu sur bande video)1

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

M. PAUL ANDREU:

5 Alors, ce que je voudrais d'abord, c'est vous demander de m'excuser de ne pas être
parmi vous aujourd'hui. J'avais envie d'être bien sûr à cette présentation, c'est des projets
importants. Je sais toute l'importance que vous leur attribuez et moi aussi. Et donc, j'aurais
voulu parler avec vous, mais c'était rigoureusement impossible dans mon planning et j'ai su
les dates trop tard pour tout bouleverser.

10 De toute façon, mes deux partenaires et amis, Guy Favreau et Gilles Huot, vous
donneront toutes les explications ainsi que les gens d'Angus. Là-dessus, je n'ai aucune
inquiétude, mais... bon, voilà, faire cette petite vidéo, c'est une manière d'être quand même
parmi vous et de vous dire un certain nombre de mes idées générales.

15 Alors, parlons du 2-22 et de ce que nous souhaitons faire et de ce que j'ai proposé de
faire pour le 2-22. Étant entendu bien sûr que comme le 2-22 et le Quadrilatère sont des
deux côtés de la rue Sainte-Catherine, ce sont deux bâtiments qui d'une manière ou d'une
autre doivent aller ensemble et se répondre. Mais ils ont quand même des fonctions
20 tellement différentes qu'ils n'ont pas de raison de se ressembler comme deux frères, mais
plutôt de s'assembler et de faire au total un peu de la ville.

 Alors, le 2-22, je ne reviens pas sur le programme, mais c'est essentiellement des
activités culturelles. C'est essentiellement recevoir du public et l'informer dans un lieu qui soit
25 comme ça, sans pas trop forcer, pas trop... comment dirais-je, impressionnant, convivial. Et
en même temps, c'est des activités culturelles, ce n'est pas rien ; ce n'est pas les activités
commerciales.

30 Alors, depuis le début, la question a toujours été celle-là : le coin est important, mais il
est petit. On ne peut pas vraiment faire une grande entrée dans un coin. Tous les bâtiments
qui essaient de faire une entrée dans un coin échouent. C'est une règle quasiment absolue.
D'un autre côté, si on entre du grand côté, c'est-à-dire du côté de la rue Sainte-Catherine,
c'est compliqué parce qu'effectivement les gens qui sont sur le boulevard Saint-Laurent
peuvent avoir l'impression que, o.k., ce bâtiment ne les concerne pas. Donc, j'ai eu tout au
35 long la recherche d'un équilibre entre ces deux choses.

 Deuxième point aussi important, l'hiver et l'été. L'hiver, il faut que ce bâtiment se
protège, il faut que cet espace public intérieur soit très protégé si on veut qu'il soit efficace et,
d'un autre côté l'été, surtout pendant la période du festival, pendant toutes ces périodes très
40 très conviviales, bien, il faudrait qu'il soit ouvert au maximum. Comment arriver à résoudre ce
qui semble à priori impossible et contradictoire ?

45 La réponse est double. La réponse, elle est, un, dans un grand volume et en plus, un grand volume, mais dans un espace où on n'a pas de place, c'est-à-dire un espace qui se déploie dans la hauteur et qui est relativement étroit ; ce volume, il est parallèle à la rue Sainte-Catherine, on y rentre depuis la rue Sainte-Catherine, mais aussi secondairement par le boulevard Saint-Laurent, et en été, il s'ouvrira complètement sur la rue Sainte-Catherine. On a finalement fait un système de portes qui lui permet de s'ouvrir complètement.

50 Donc, voilà, c'est un espace un petit peu démesuré en hauteur, mais volontairement. Il faut, selon moi, qu'il y ait toujours un élément de générosité dans un espace public. On ne peut pas l'avoir en largeur, on n'a que 20 mètres au total pour tout mettre. Donc, on ne peut pas en prendre 10, 12, 15 pour faire l'espace public. On se tient en dessous des 10 mètres.

55 Mais pour qu'il y ait cette espèce de sentiment de générosité, on monte jusqu'en haut dans une espèce d'espace triangulaire. Cet espace triangulaire, il est en même temps un espace dans lequel on va retrouver des structures, des butons comme on dit en termes techniques, qui vont stabiliser la façade par rapport à la partie dure du bâtiment. Donc, un espace assez occupé, assez joyeux, assez... dans lequel il pourra se passer des
60 événements.

La façade elle-même, c'est du verre. Alors, on me dit le verre, c'est froid. Mais je ne vois pas en quoi le verre est plus froid que la pierre. C'est une notion que je n'ai jamais très bien comprise. Je pense que tous les bâtiments dépendent de leur utilisation. Moi, je fais
65 une espèce d'énorme vitrine, une vitrine pour les spectacles, une vitrine pour la radio, une librairie, des galeries qui traitent de l'image.

70 Donc, cette énorme vitrine, elle est en verre comme toutes les vitrines et ensuite, elle sera animée. Moi, je fais le cadre, je ne fais pas l'animation. Je trouve insupportable qu'un architecte fasse toute l'animation d'un bâtiment et prévoit tout. Il doit offrir un bâtiment à des utilisateurs qui eux-mêmes respectueusement dans un esprit culturel vont l'animer.

75 Donc, voilà, tout le projet est là. Après, c'est une infinie suite de petits détails parce que ce bâtiment de 20 mètres par 40, il faut qu'il soit bien fini, il faut qu'il soit bien dessiné, il faut qu'il soit à la hauteur de toutes les activités culturelles qui auront lieu dans tout le secteur. Tout ça, tout ça est à venir.

80 On a donné les grandes lignes, le pan de verre et sa composition, la fenestration derrière, bien sûr le mode d'éclairage, toutes les dispositions techniques, on les a déjà en tête. Pour l'éclairage, je veux dire en particulier, on pourra se rapprocher de ce qui a été fait généralement dans le quartier. Ce bâtiment est un morceau du quartier et dans la mesure où il y a toute une étude de l'éclairage dans ce quartier-là, ce bâtiment va s'adapter, entrer dans ce système général.

85

Voilà en termes très généraux ce qu'on peut dire du 2-22, ce que je peux en dire là. Encore une fois, Guy Favreau et Gilles Huot vont vous en dire beaucoup plus et avec beaucoup plus de précision.

90

Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office ce que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

95

ET J'AI SIGNÉ:

100

LOUISE PHILIBERT, s.o.